

René Lew,  
le 19 novembre 2013  
(sur une question d'Enrique Tenenbaum)

## Positions : (14.5ies) Ne pas institutionner

Autant je pense que la pratique de la parole, sous ses diverses modalités fonctionnelles en basses dimensions (cure : 2+1, passe : 3+1, cartel : 4+1 ou 5+1), instaure l'acte psychanalytique et par là institue la psychanalyse, autant je me défie de tout ce qui se présente comme une institution préalable de la psychanalyse, avec ses règles de bonne conduite. L'institution régleme des modes d'être, la psychanalyse par contre permet au sujet de construire et d'assurer son existence.

Je me défie de l'institution car elle soumet les sujets à devoir passer par des voies édictées d'avance. C'est comme la Haute autorité de santé (HAS) en France qui édicte des règles de « bonne pratique » en ce qui concerne la médecine. (Jusqu'à vouloir faire interdire la psychanalyse dans l'abord thérapeutique de l'autisme.)

L'institution, pour moi, n'a d'autre visée (comme « personne morale », comme dit le droit français) que sa pérennisation et celle des principes de son montage. Dès lors elle n'a rien de commun avec le signifiant. Elle est prédictive et prédicative. Par contre le signifiant est récursif et les objets de la psychanalyse conservent la trace de leur constitution imprédictive. En un mot, l'institution est politique ; mais la psychanalyse ne fait collectif qu'à partir de la *philia* qu'elle met en œuvre.<sup>1</sup> Autrement dit l'institution opère d'abord par facticités, et ne vise que des facticités : délire, groupe ou camp et science ségrégative. Le délire institutionnel est constitué du rationalisme morbide qui constitue le discours de l'institution : il est bien fondé, réaliste — mais ne laisse pas pour autant de place à l'affect, à la subjectivité ; le narcissisme, et non plus *a fortiori* le signifiant n'y trouve pas d'expression. À mon avis l'institution réifie. Elle prend aussi les gens en masse, en groupe,... Elle défend un « mécanisme » (un mécanisme) philosophique qui ne correspond qu'à sa fermeture théorique. Il n'est pas pensable de nettoyer l'institution des effets de groupe qu'elle suscite.<sup>2</sup> De même fait-elle camp.<sup>3</sup>

C'est pour son renfermement et sa fermeture que je critique l'institution.

En psychanalyse, ou bien les psychanalystes sont sur cette position et n'intègrent pas d'association, ou bien ils sont favorables à l'institution. La gageure de créer une association (une association de psychanalyse plus que de psychanalystes) laquelle n'en impose pas à chacun et favorise les relations entre tous, en particulier par la diffusion des travaux, des réponses qu'ils suscitent, des avancées, des élaborations..., mérite d'être relevée. Cela

---

<sup>1</sup> Par *philia* dans la psychanalyse, j'entends le transfert dans la cure, les liens au sein de la communauté de travail, l'effet de la praxis analytique sur le monde...

<sup>2</sup> Quoi qu'en ait pu dire Lacan, les plus-de-jouir (objets *a*) ne garantissent aucune institution d'être nettoyée d'effets de groupe.

<sup>3</sup> R.L., « La castramétation », 1991.

implique que l'association ne s'imagine pas avoir la science infuse. C'est en quoi je défends le principe d'une signifiante récurrente, qui échappe dans ce qu'elle produit et qui n'est pas réductible à un savoir référentiel ni à des pratiques codifiées. L'inventivité, la liberté d'expression, la résolution des limitations en dépendent. Une institution peut parer aux immixtions de l'extérieur (politiques ou autres) dans les cures (ainsi les interdits judiciaires en Italie). Lacan parlait à son égard d'« abri ». Un exemple récent, celui de la passe en réseau où l'Analyse freudienne a voulu faire prévaloir sa position de groupe contre la singularité des démarches.

La question — pour ne pas « institutionner » — est donc de préciser comment la récurrente signifiante peut être poussée jusque dans ses conséquences institutionnelles diverses. La liberté de mouvement des cures est plus ou moins acquise, reste à défendre celle des passes et des cartels en dehors des immixtions institutionnelles. (Par exemple à l'École de la Cause freudienne : déclarer les cartels, les cartellisans, les sujets de travail, l'objet du cartel — j'en passe peut-être — à ladite École.)

Comme la psychanalyse n'a pas su empêcher les interpolations diverses avec des éléments souvent opposés à son ancrage signifiant (par exemple le lacanisme basique de l'École de la Cause freudienne menée par l'héritier du texte de Lacan pactise avec les psychothérapies), peut-être que nous avons à nous démarquer de toute cette confusion au profit d'une psychanalytique mieux fondée en récurrente et devenir ainsi des psychanalytiques assurés de ne pas croire (*unglauben*).